MUNICIPALITE DE 1552 TREY
Syndic (026) 668 12 06 Secrétaire (026) 660 50 60
Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis Municipal
Comptes 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2014, adoptés dans sa séance du 18 mai 2015.

Total des produits :	CHF	1'088'660.66
Total des charges :	CHF	1'079'709.36
Excédent des produits :	CHF	**8'951.30**

Elle les assortit des commentaires suivants :

Au chapitre « Finances », on relèvera une augmentation d'impôt sur le revenu de CHF 56'173.60 par rapport au budget.

Les droits de mutations se montent à CHF 10'010.--

Les gains immobiliers représentent CHF 13'372.30 alors qu'ils étaient budgétés à CHF 1'000.--

Au chapitre « STEP », les CHF 55'327.95 de charges sont principalement dus au changement du tamis. Pour honorer la facture, CHF 36'000. -- ont été prélevés dans le fonds de réserve affecté à la STEP.

Le chapitre « Entretien d'égouts » voit un dépassement de CHF 15'436.45, à la suite de plusieurs réparations dans les stations de pompage.

On relèvera encore un amortissement extraordinaire de CHF 100'000.-- au chapitre « Services industriels » (Pré de Prin).

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2014, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 18 mai 2015

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic
J.-M. Crausaz

La Secrétaire :
C. Doudin